

REGLEMENT OPERATION COMMERCIALE STADE TOULOUSAIN X CHAUSSON MATERIAUX

L'OPÉRATION STADE TOULOUSAIN X CHAUSSON MATERIAUX EST UN JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT.

Article 1 – Définition

La société CHAUSSON Matériaux organise une opération commerciale croisée avec le Stade Toulousain, basée sur les achats TTC réalisés sur le site Chausson.fr et dans les agences Chausson Matériaux participants à l'opération dans les secteurs : Grand Toulouse, Nord Midi-Pyrénées, Tarn, Gers Lot-et-Garonne, Aude, Sud Midi-Pyrénées et Bearn Pyrénées.

Voici la liste des agences concernées par l'opération commerciale :

Secteur Grand Toulouse :

BALMA

CASTANET

COLOMIERS

COLOMIERS Transports

COLOMIERS BOIS

COLOMIERS PPI

FONSEGRIVES BALMA

FONSORBES

MURET

PINSAGUEL

ST-ALBAN

ST-ALBAN BOIS

ST-ALBAN CARRELAGES

ST-ORENS

ST-ORENS Sce Com Gd Compte GO

ST-ORENS Sce Com Cmiste

ST-ORENS Sce Com PPI

ST-ORENS Transports

TOULOUSE Bd SUISSE

TOULOUSE LARRIEU

Bearn Pyrénées :

ARREAU

BAGNERES DE BIGORRE

JURANCON

JURANCON CARRELAGES

LANNEMEZAN

MAUBOURGUET

PAU LONS

PAU MORLAAS

SOULOM

TARBES

TARBES BOIS COUVERT

Secteur Gers Lot et Garonne :

AUCH

BOE

BOE BOIS

FUMEL

L'ISLE-JOURDAIN

MARMANDE

MONFLANQUIN

NOGARO

TONNEINS

TONNEINS Commercial

VILLENEUVE S/LOT

VILLEREAL - RIVES

Secteur Nord Midi Pyrénées :

BEAUMONT DE LOMAGNE

BOUZIES

CAHORS

CASTELFRANC

CASTELSARRASIN

CAUSSADE

FIGEAC

GOURDON

GRAMAT

LABASTIDE ST-PIERRE

LALBENQUE

MONTAUBAN

MONTAUBAN ALBASUD

MONTAUBAN BOIS

MONTECH

SALVIAC

ST-LAURENT LES TOURS

VERDUN SUR GARONNE

Secteur Aude :

BELVEZE DU RAZES

CARCASSONNE

CASTELNAUDARY

COUIZA

LIMOUX

NARBONNE

PAZIOLS

SIGEAN

TREBES

VILLEFRANCHE LAURAG.

VINASSAN

Secteur Tarn :

ALBI

ALBI LESCURE

CARMAUX

CASTRES

CASTRES - SAIX

GAILLAC

GRAULHET

LAVOUR

MAZAMET

RABASTENS

REALMONT

ST-SULPICE

VERFEIL

Sud Midi Pyrénées :

SAINT-GIRONS

AURIGNAC

AUTERIVE

BÉRAT

CAZÈRES-SUR-GARONNE

LUCHON (SAINT-MAMET)

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

NOÉ

SAINT-GAUDENS

SAINT-GAUDENS

SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

Article 2 – Conditions d’application :

L’opération commerciale est valable du 9 avril 2024 au 30 juin 2024.

La participation à cette opération commerciale nécessite l’achat de produits des familles de produits suivantes : **Terrasses bois et carrelages extérieurs***, pour un montant minimal de **500€ TTC facturé, hors prestations de services (transport, consigne palettes et SAV) et conditions spéciales clients.**

La participation à cette opération commerciale nécessite la validation préalable du client de son inscription à l’adresse : <https://chausson.fr/pages/operations/2024/stade-toulousain>

Familles et sous-familles de produits concernées :

Plots Dallages, accessoires Plots Dallages, Accessoires de pose lames terrasse, Lames de terrasse PIN, Lames de terrasse DOUGLAS, Lames de terrasse MELEZE, Lambourdes PIN pour lames terrasse, Lames de terrasses Feuillus, Lambourdes de terrasse Feuillus, Lames de terrasse CUMARU, Lames de terrasse IPE, Lames de terrasse MACARANDUBA, Lames de terrasse HEVEA, Lames de terrasse PADOUK, Lames de terrasse MUIRACATIARA, Lames de terrasse BAMBOU, Lames de terrasse ITAUBA, Lames de terrasse GARAPA, Lames de terrasse TATAJUBA, Lambourdes EXO pour lames terrasse, Accessoires de pose lames terrasse, KITS lames de terrasse résineux, Dalles bois pour terrasse, Lames de terrasse composite, Lambourdes lames terrasse composite, Accessoires lames terrasse composite, Carrelages extérieurs.

**liste des produits consultable sur demande en agences.*

Chaque tranche de **500€ TTC d’achat chez Chausson Matériaux** donne droit à un bon d’achat de **50€ à la Boutique du Stade Toulousain**, sous forme de carte cadeau dématérialisée, dans la limite de 1500€ TTC d’achat par client.

Deux semaines après la fin de l’opération, **soit le 15 juillet 2024**, les clients concernés seront contactés par e-mail afin de recevoir leur bon cadeau.

Ces achats seront à réaliser sur la période allant du 9 avril au 30 juin 2024, ils devront être enlevés ou livrés et facturés au plus tard le **30 juin 2024** aux conditions habituellement consenties entre le client et son agence.

Les marchandises achetées pendant cette opération ne pourront être ni reprises ni échangées.

Aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne saurait être exigée dans le cas de non choix du cadeau. Le choix non pris, n'est ni monnayable, ni remboursable. Il n'est pas cessible.

En aucun cas, le cadeau ne pourra être transformé et attribué sous forme d'argent ou de remise à l'achat.

Le participant devra fournir une adresse e-mail valable lors de l'achat pour pouvoir participer à l'opération.

Le règlement complet de l'opération commerciale Stade Toulousain X Chausson Matériaux sera disponible et consultable sur le site web Chausson.fr à l'adresse suivante : <https://chausson.fr/pages/operations/2024/stade-toulousain>

Article 3 – Champ d'application

Ce jeu est réservé aux clients CHAUSSON Matériaux, professionnels et particuliers, en compte et au comptant.

Article 4 – Réserves et autorisations

Chausson Matériaux se réserve le droit de modifier, proroger, d'écourter ou d'annuler ce jeu ou encore d'en limiter les gains, en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Chausson Matériaux se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 5 – Application et acceptation du règlement

La participation à cette opération commerciale implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de l'opération commerciale.

Article 6 - Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires pour la participation à l'opération commerciale. Elles sont exclusivement destinées à CHAUSSON Matériaux, responsable du traitement et à leurs partenaires

associés à l'organisation de la présente opération commerciale. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'interrogation, d'accès et de rectification des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime auprès de son agence CHAUSSON Matériaux, par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Article 7 – Responsabilités

Les participants s'engagent à dégager de toute responsabilité CHAUSSON Matériaux, leurs partenaires de l'opération commerciale, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec les produits achetés avec leur bon cadeau à la boutique du Stade Toulousain. Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que CHAUSSON Matériaux ne pourra être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), lié à l'opération commerciale Stade Toulousain X Chausson Matériaux. CHAUSSON Matériaux décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

Article 8 - La Loi-Différend- Compétence Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au Tribunal de Commerce de Toulouse (31). Article 12- Fraude Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment le gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.